Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250506-DB-15-25-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 15.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 MAI 2025

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 16
- **Votants :** 17 (1 procuration)
- **Suffrages exprimés :** 17 (17 pour)
- **Secrétaire de séance :** Jean-Yves SIGAUD

Le six mai deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : LOMBARD Pascal représenté par SCHÜLER Jean à qui il a donné procuration

Absent excusé : MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Reconduction du marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires

Le patrimoine immobilier de la CCSB comporte divers équipements nécessaires pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents (équipements de sécurité incendie des bâtiments, climatisation et ascenseurs).
Afin de prévenir la détérioration du matériel et de respecter la règlementation en termes de risques d'incendie (articles L.4525-1 et R.4227-29 du Code du Travail), des interventions d'entretien et de maintenance doivent être régulièrement effectuées.

Pour cela, par délibération n°17.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a attribué le marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires de la manière suivante :

- Lot n° 1 (Maintenance des installations de lutte contre les incendies) à l'entreprise Eurofeu Services pour un montant annuel de 32 990,22 € HT ;
- Lot n° 2 (Exploitation et maintenance des installations de chauffage, des Ventilations Mécaniques Contrôlées, et des systèmes de refroidissement) : à l'entreprise Eiffage Energie Système SE pour un montant annuel de 4 990,21 € HT,
- Lot n° 3 (Entretien et maintenance des ascenseurs) à l'entreprise ACAF pour un montant annuel de 1 247 € HT.

Pour chaque lot, le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification, et reconductible 3 fois 12 mois de façon expresse, soit une durée totale de 48 mois.

Il est proposé de reconduire le marché pour une année et pour chaque lot.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250506-DB-15-25-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la reconduction du marché d'entretien et de maintenance des équipements communautaires ;
- autorise le président ou son représentant à notifier cette reconduction à chacune des entreprises attributaires, et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : 15 MAI 2025